

Sac, sacquerie

Marie-Laure Legay

Le sac était un des moyens de conditionnement usité pour transporter le sel, avec le tonneau ou baril, apprécié sur les longs trajets d'exportation, ou le panier, pour les trajets plus courts. Au XVIII^e siècle, le sac devint plus courant. En Lorraine par exemple, les tonneaux de 800 livres-poids, dont le coût de production était élevé, furent abandonnés au profit du sac de 176 livres. Outre l'avantage du coût, le sac avait celui de la maniabilité et facilitait donc le passage du mesurage au pesage, une pratique contemporaine des Lumières qui se généralisa en Europe après 1750 d'après Jean-Claude Hocquet. Avec le développement du sac, la pratique du contre-mesurage tendit à disparaître. On maintint toutefois une juridiction de contre-mesurage à la confluence de la Loire et de la Mayenne, car les voitures de sel sur ces rivières traversaient en partie la Bretagne. De même, la délibération du 8 août 1760 engageait les employés des greniers à ne peser que quelques sacs pour débusquer éventuellement une perte frauduleuse pendant le transport, sans procéder au pesage systématique. Brouage et de l'île d'Oléron, on tolérait l'usage des sacs pour transporter à cheval le sel des marais jusqu'au bord des canaux ; le versement dans les barques devait toutefois se faire au boisseau mesure de Brouage. De plus, on fixa la contenance des sacs à 4 boisseaux (4 boisseaux et demi pour l'île d'Oléron) et les commis étaient autorisés à faire des vérifications. Pour le sel gris, le roi ordonna de le contenir dans des sacs d'une rasière du poids de marc de 250 livres ou d'une demi-rasière de 125 livres. En général, la fourniture de ces sacs était à la charge du voiturier. Les contrats de voitures indiquaient les conditions de transport du sel du magasin de la Ferme aux greniers. Celui signé en 1640 à Carcassonne précise que le sel devait être mis dans de bons sacs neufs, cousus de bonnes coutures, l'un en dedans, l'autre en dehors, et bien bordés à la gorge, garnis de bonnes ficelles pour les tenir bien serrés et liés, de sorte qu'il ne puisse ni sortir ni se répandre. Une fois remplis, les sacs étaient fermés par deux commis avec une corde torsadée et scellés à coups de marteau par le vérificateur, puis emportés pour être voiturés dans les greniers. A l'arrivée à destination, les sacs étaient de nouveau comptés et leur nombre comparé à celui porté dans les lettres de voitures. Après déchargement, les sacs vides étaient regroupés en paquets cachetés avant d'être mis à tremper dans la rivière afin d'en faire disparaître toute trace de sel. La question de savoir qui devait porter le coût des sacs, des marchands ou de la compagnie, s'est posée au début du XVIII^e siècle. Lorsque la Compagnie

des Indes devint adjudicataire des Fermes, elle négligea de faire la fourniture des sacs dont elle était chargée, ce qui donna lieu à des versements. Louis XV entreprit donc, au moyen d'une diminution des droits, d'en laisser la charge aux marchands et voituriers. Telle fut la décision prise en 1722 pour le transport du sel gris issu des ports septentrionaux. dépôts d'approvisionnement situés aux embouchures de la Loire (Nantes), de l'Orne (Caen), de la Seine (au Havre, à Honfleur et à Dieppedalle près de Rouen) et de la Somme (Saint-Valéry), mais aussi en différents endroits de pays de gabelle. La plus importante se situait à Nantes. Elle fit l'objet d'une description par Félix-Anne Gayot de Belombre dans son Procès-verbal des départements de Nantes et de Montaigu pour les Fermes générales: La Ferme a un magasin général à Nantes que l'on nomme la Sacquerie. Cet endroit, qui est loué 1 250 livres par an, consiste en deux chambres au premier et autant au second qui servent à loger le commis général. Au troisième est une chambre où travaillent quantité d'ouvrières que l'on occupe à raccommo­der les sacs. Il y a, au premier et au second, de forts beaux magasins qui servent à renfermer les toiles qui sont fournies par l'entrepreneur, et les sacs qui en sont faitz, lesquels sont ensuite délivrez aux voituriers qui chargent du sel pour le fournissement des greniers . La sacquerie de Rouen, située précisément à Dieppedalle, était également importante car on entreposait là les sels de Marennes, de la Tremblade et de Sendres à destination de Paris et de toute la France. L'estimation effectuée en 1781 de tous les sacs, sacs de rebut, bâches, bannes de toiles, bannaux, grés et ustensiles de la sacquerie de Dieppedalle fit état d'un montant de 291 338 livres ; celle de Eu fut estimée à 12 088 livres la même année ; celle d'Amiens à 2 127 livres. . . A Saint-Valery sur Somme, où l'on réceptionnait le sel à destination de la Picardie, on comptait dans la sacquerie à la fin de l'ancien régime 27 933 sacs de qualités diverses, 20 pièces de toile neuve pour faire des sacs, 14 banneaux pour bateaux à 6 livres pièce et 50 banneaux pour voiture à 13 livres 10 sous, 508 banneaux divers, 300 livres pesant de ficelle .

Références scientifiques

Sources archivistiques et imprimées:

- Sources archivistiques:

- AN, G1 91, Délibération du 8 août 1760 concernant les emplacements des greniers à sel, article XXIX
- AD de l'Aude, 3E 1800, f° 292 V°, étude Barsalou, 1640
- AN, G1 98 voitures des sels
- AN, G1 91, Délibération du 8 août 1760 concernant les emplacements des greniers à sel, article XXIX
- AD de l'Aude, 3E 1800, f° 292 V°, étude Barsalou, 1640
- AN, G1 98 voitures des sels

Bibliographie scientifique:

- Jean-Claude Hocquet, Conditionnement et mesure du sel en Europe sous l'Ancien régime , Histoire et Mesure, vol. 2, 1987, p. 41-53
- J. Delattre, La suppression à Saint-Valéry des impôts indirects de l'Ancien régime , Société d'émulation historique et littéraire d'Abbeville, 1968, p. 262

Citer cette notice:

Marie-Laure Legay, *Sac sacquerie* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.), *Dictionnaire numérique de la Ferme générale*, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/141>